

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/51  
11 septembre 2003

(03-4817)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Cinquième session  
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

## ALBANIE

Déclaration de S.E. M. Ilir Ciko  
Vice-Ministre de l'économie

Il y a deux ans, 3 000 personnes innocentes ont perdu la vie, prouvant ainsi au monde entier que nous demeurons vulnérables face aux actions terroristes. Aujourd'hui, nous rendons hommage à toutes les victimes de la tragédie du 11 septembre, à leurs familles, aux héros qui ont sacrifié leur vie dans la guerre contre le terrorisme et nous n'oublions jamais qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre notre objectif commun: un monde meilleur dans lequel les générations futures se sentiront en sécurité.

Il y a deux ans, nous avons fait une promesse à 3 milliards de personnes dans le monde: l'Organisation mondiale du commerce serait une tribune où chacun pourrait se faire entendre et l'on s'emploierait avant tout à réduire la pauvreté et à assurer un développement durable dans le monde. Aujourd'hui nous voyons les résultats concrets de cet engagement collectif et nous voyons de l'espoir pour ceux qui suivent nos travaux ici. Aujourd'hui, il est temps de passer des antagonismes à la synergie, des affirmations à l'action, des promesses à la prospérité.

L'exemple de l'Albanie illustre clairement la manière dont l'Organisation mondiale du commerce pourrait contribuer au développement. Bien qu'elle n'ait accédé que récemment à l'Organisation, l'Albanie a ouvert son marché au commerce international et aux investissements étrangers. Son expérience a prouvé que la libéralisation du commerce sous tous ses aspects, par l'abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires, la réduction des subventions ayant des effets de distorsion des échanges, la facilitation des procédures de licences relatives aux activités commerciales et le respect des règles de l'OMC, dans un environnement macro-économique stable, est l'une des clés de la croissance économique et du développement durable.

Être Membre de l'OMC signifie s'engager résolument en faveur de l'application du droit et constitue un facteur important de stabilité du point de vue macro-économique et micro-économique. À cet égard, l'Albanie prend toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux engagements pris pendant les négociations en vue de l'accession et met au point un cadre juridique moderne conformément aux principes et aux Accords de l'OMC.

L'accession de l'Albanie à l'OMC a marqué la première étape indispensable à l'intégration du pays dans la communauté internationale. Elle représente en même temps un défi pour ce qui est de l'application de réformes en profondeur et de l'intégration de politiques économiques dont la mise en œuvre est une réussite. Les résultats positifs des réformes commerciales se concrétisent par une coopération et une intégration régionales sous la forme de huit accords de libre-échange qui ont été signés il y a peu avec les pays de l'Europe du Sud-Est. Ces accords visent à accroître le potentiel d'exportation par le respect des normes internationales et la qualité des produits ainsi qu'à attirer l'investissement étranger direct. Bien qu'ils ne soient qu'au début de leur mise en œuvre, ces accords

ont produit des effets favorables sur le taux de croissance du volume des exportations des produits visés.

L'Albanie a fait des progrès notables en vue de son intégration dans la famille des nations européennes et pour intensifier ses relations avec son principal partenaire commercial, l'Union européenne. Le lancement de la négociation de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne est considéré par le gouvernement albanais comme un jalon important de ce processus et comme le début d'un chemin long et ardu qui doit mener à des réformes en profondeur tant sur le plan économique et commercial qu'institutionnel et juridique.

Les réformes entreprises récemment par l'Albanie excèdent même les limites fixées par l'OMC. Les engagements très libéraux en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles vont au-delà des niveaux convenus pendant les négociations du Cycle d'Uruguay. L'Albanie est un pays trop petit pour avoir une influence sur le commerce mondial mais les plus légères modifications des règles commerciales mondiales pourraient avoir des effets considérables sur l'économie albanaise.

Dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits agricoles, en tant que pays ayant récemment accédé à l'OMC, l'Albanie demande de la flexibilité concernant les modalités pour les réductions selon les points suivants:

1. exempter les droits peu élevés des nouveaux engagements de réduction;
2. prévoir des réductions tarifaires plus faibles et une période de mise en œuvre plus longue pour les nouveaux engagements;
3. prévoir un délai de grâce: les Membres ayant accédé récemment devraient commencer à mettre en œuvre les nouveaux engagements plusieurs années après le début de la période de mise en œuvre applicable à tous les Membres; ou plusieurs années après la fin de la période de mise en œuvre des obligations liées à l'accession, si l'échéance de ce délai est postérieure.

Dès son accession, l'Albanie a été favorable à la libéralisation du commerce et à l'élimination des subventions internes ayant des effets de distorsion des échanges agricoles et elle a présenté une liste qui a servi aussi de modèle à d'autres pays. Toutefois, notre pays étant doté d'une économie en transition, dans laquelle le secteur agricole représente encore une part considérable du PIB, en même temps à la base du développement de l'agro-industrie, nous estimons que les subventions qui relèvent de la catégorie verte sont encore très importantes pour accroître l'efficacité dans ce secteur. Par conséquent, des dispositions concernant la flexibilité sont utiles au début de la période de mise en œuvre et également pendant toute cette période.

S'agissant du commerce des services, l'Albanie a pris un engagement très libéral pendant le processus d'accession; c'est la raison pour laquelle nous invitons les autres pays Membres à se montrer encore plus libéraux dans leurs engagements effectifs.

Enfin et surtout, je souhaiterais saisir cette occasion pour remercier, au nom du gouvernement de la République d'Albanie, les autorités mexicaines et le Secrétariat de l'OMC pour l'excellente organisation de la cinquième session de la Conférence ministérielle de l'OMC. J'aimerais par ailleurs adresser mes compliments au Directeur général de l'OMC, au Président du Conseil général et à tous les Membres pour s'être employés à faire avancer les négociations sur des questions délicates mais importantes. Il s'agit là d'une étape capitale si l'on entend mener à bien les travaux entrepris en commun dans le cadre du mandat de Doha.